

Gratuité de la piscine Longchamp:

La piscine Longchamp accorde la gratuité d'accès aux personnes reconnues handicapées à plus de 66% par le SPF Sécurité Sociale. Ces personnes doivent bien entendu être domiciliées à Uccle.

L'ensemble des revenus de leur ménage ne peut dépasser le montant du plafond prévu par l'INAMI pour l'octroi de l'intervention majorée (ex VIPO).

Renseignements: 02/ 348.68.22